# Résolution sur la situation dans la bande de Gaza

2008/2518(RSP) - 21/02/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le 30 janvier 2008, le Parlement européen a adopté une résolution commune sur la **situation à Gaza**, en rappelant tout d'abord la situation humanitaire catastrophique dans cette région depuis la mise en place d'un embargo par Israël : les pénuries en biens, eau, produits alimentaires et électricité sont récurrentes et la pauvreté, endémique.

Confrontés à de graves pénuries, des centaines de milliers de Palestiniens ont récemment franchi la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte, après avoir détruit des sections du mur marquant la frontière, pour s'approvisionner en produits de première nécessité. Mais les forces égyptiennes ont graduellement repris le contrôle de la situation et bouclé la frontière le 3 février 2008.

Parallèlement, le Parlement rappelle le récent attentat suicide qui a tué et blessé des civils israéliens à Dimona, ce qui, allié à la crise humanitaire de Gaza, risque de miner encore un peu plus les efforts de négociations en cours entre Israéliens et Palestiniens et de saper les maigres efforts initiés à Annapolis.

Les députés rappellent également que l'Union européenne a fourni une aide financière considérable aux Palestiniens au cours des dernières années et que dernièrement les participants à la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien de Paris a permis de rassembler quelque 7,4 milliards de dollars pour aider à la mise en place des institutions palestiniennes au cours des 3 prochaines années. Mais ces efforts seront vains tant l'une que l'autre partie ne renonceront pas à la violence. C'est pourquoi, le Parlement réitère son appel à **mettre fin immédiatement à tout acte de violence** de part et d'autre.

Inquiets devant la grave crise humanitaire et politique qui sévit dans la bande de Gaza, les députés demandent aux parties de respecter pleinement le droit international, notamment le droit humanitaire international. Ils expriment leur vive sympathie pour la population civile touchée par les violences à Gaza et dans le sud d'Israël et invitent Israël à cesser toute action militaire mettant en danger et tuant des civils. De même, ils demandent au Hamas d'empêcher les tirs de roquettes de milices palestiniennes depuis la bande de Gaza vers le territoire israélien.

Convaincue que la politique d'isolement de la bande de Gaza a échoué aussi bien au niveau politique qu'humanitaire, la Plénière réitère son appel à la fin du blocus et à une réouverture contrôlée des passages pour l'entrée et la sortie de la bande de Gaza. Le Parlement demande à Israël de garantir la libre circulation des personnes et des biens à Rafah, à Karni et aux autres points de passage et à rétablir la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne à Rafah.

Il estime que la population civile devrait être préservée de toute action militaire et de toute punition collective et demande à Israël « en tant que puissance occupante » d'honorer ses obligations internationales dans la bande de Gaza et de garantir l'accès continu l'aide humanitaire (à cet effet, les députés s'insurgent contre l'annonce faite par Israël de coupures de courant supplémentaires de 5% par semaine dans la bande de Gaza).

Le Parlement invite le Hamas à revoir sa position, dans la ligne des principes retenus par le Quatuor, et à soutenir le processus de paix et les négociations en cours. Il rappelle aux parties qu'elles ont pris l'engagement, à Annapolis, d'organiser des négociations en toute bonne foi en vue de conclure d'ici la fin de l'année 2008 un traité de paix durable. Il réitère son appel à la libération immédiate du caporal israélien Gilad Shalit, qui serait perçue comme un acte de bonne volonté de la part du Hamas.

Pour leur part, le Conseil et la Commission sont invités à poursuivre la fourniture de l'aide humanitaire essentielle à la population palestinienne de Gaza, mais exprime son inquiétude face à la destruction des installations financées dans le cadre de l'aide humanitaire ou de l'assistance à des projets accordée par l'Union. Il attend des avancées sectorielles dans des projets énergétiques urgents à Gaza afin d'assurer l'autonomie et l'autosuffisance dans la production d'électricité et le dessalement de l'eau pour la population.

Enfin, le Parlement invite son groupe de travail sur le Moyen-Orient à examiner, en coopération avec la Commission et les organisations internationales concernées, les conséquences de la destruction des infrastructures dans la bande de Gaza, en accordant une attention particulière aux installations financées par l'Union européenne.